

B I S

BULLETIN D'INFORMATION STATISTIQUE

S A L A I R E S

Le salaire médian s'élève à 6 434 francs en Valais en 2024

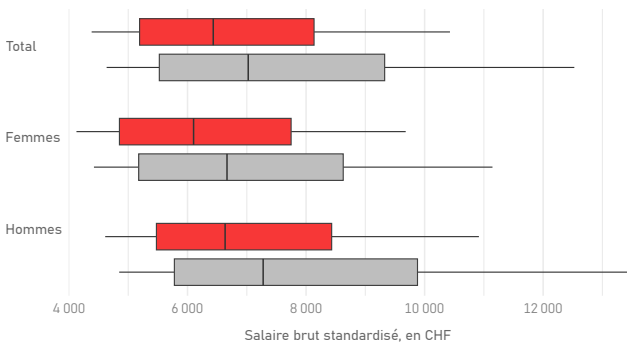
Les résultats de l'enquête réalisée en 2024 par l'Office fédéral de la statistique sur la structure des salaires offrent un aperçu actualisé des rémunérations en Valais. Derrière le chiffre du salaire médian, les perspectives salariales sont différentes selon le secteur d'activité et la branche économique. Les écarts observés reflètent également le niveau de formation, les responsabilités exercées ainsi que l'expérience professionnelle. La part inexpliquée de la différence salariale entre hommes et femmes continue, lentement, de diminuer. Finalement, la proportion de personnes touchant un bas salaire est passée sous les 10%.

En 2024, le salaire médian brut pour le canton du Valais atteint 6 434 francs contre 7 024 francs au niveau national pour un emploi à plein temps. Les hommes perçoivent un salaire médian de 6 634 francs, tandis que celui des femmes s'élève à 6 102. Les 10% des salariés les moins bien rémunérés gagnent 4 382 francs ou moins (Suisse: 4 635 fr.). À l'inverse, pour les hauts revenus, les 10% les mieux rémunérés atteignent 10 428 francs ou plus en Valais (Suisse: 12 526 fr.). | F1

Dans le secteur privé valaisan, le salaire médian s'élève à 6 148 francs, les hommes percevant un salaire médian de 6 408 francs et les femmes de 5 574 francs. Le secteur public comprend les administrations cantonales et communales ainsi que les établissements, corporations de droit public et entreprises publiques (p. ex. les hôpitaux, les hautes écoles, la banque cantonale). Dans ce secteur, le salaire médian atteint 7 793 francs, avec 8 408 francs pour les hommes et 7 408 francs pour les femmes. | F2 Les salaires plus élevés dans le secteur public s'expliquent par une composition sectorielle différente. Les branches caractérisées par des salaires plus bas, telles que l'hébergement et la restauration ainsi que le commerce de détail, y sont absentes. En outre, la proportion de personnes sans formation postobligatoire y est plus faible.

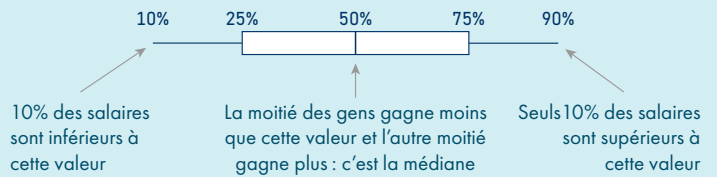
Distribution des salaires bruts, selon le sexe, 2024 | F1

Comparaison entre le **Valais** et la **Suisse**



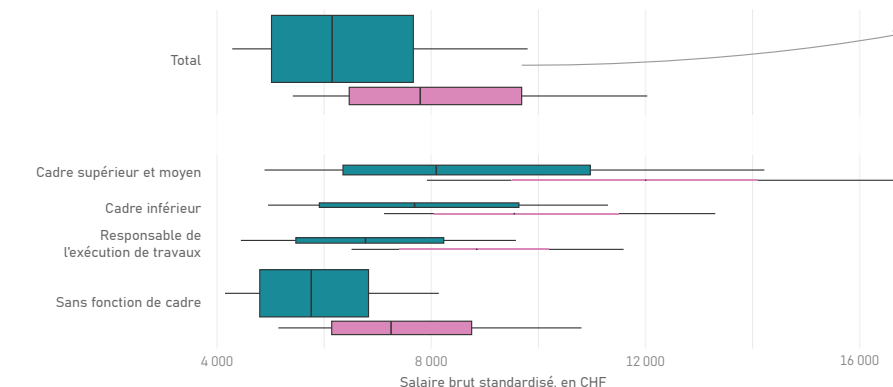
Comment lire un graphique « Boîte à moustaches »

Une boîte à moustaches (*boxplot*) résume la répartition d'un ensemble de valeurs, ici les salaires bruts standardisés. L'exemple ci-dessous montre à quels pourcentages des valeurs correspondent les éléments du graphique dans ce BIS.



Distribution des salaires bruts, selon le secteur et la position professionnelle, Valais, 2024 | F2

Comparaison entre les secteurs **privé** et **public**



La hauteur des boîtes est proportionnelle à la part de salariés dans le secteur. Au total, **79,4%** des salariés sont actifs dans le privé alors que **20,6%** sont dans le public.

Part des personnes occupées selon la position professionnelle et le secteur	Privé	Public	
Cadre supérieur et moyen	11,5%	1,4%	Cadre supérieur et moyen
Cadre inférieur	5,4%	1,7%	Cadre inférieur
Resp. de l'exécution de travaux	6,5%	1,6%	Resp. de l'exécution de travaux
Sans fonction de cadre	55,9%	15,9%	Sans fonction de cadre
Total	79,4%	20,6%	Total

Pour obtenir un salaire standardisé, il faut additionner au salaire mensuel brut: la prime de pénibilité (travail en équipe, de nuit ou le dimanche), un douzième du treizième (et énième salaire), un douzième des bonus perçus pour l'ensemble de l'année. Finalement, il faut diviser par le nombre d'heures hebdomadaires travaillées et multiplier par 40.

$$\text{Salaire mensuel brut standardisé} = \frac{\left(\text{salaire mensuel brut} + \text{primes pénibilité mensuelles} + \frac{13^{\text{e}} \text{ salaire}}{12} + \frac{\text{paiements spéciaux}}{12} \right) \times 40}{\text{Nombre d'heures hebdomadaires travaillées}}$$

Par exemple, un salarié travaillant 42 heures par semaine, qui gagne 6 144 francs bruts par mois, touche un 13^e salaire, un bonus de 1200 francs pour l'année entière, mais aucune indemnité de pénibilité aura un salaire standardisé de 6 434 francs.

$$\text{Salaire mensuel brut standardisé} = \frac{\left(6\,144 + \frac{6\,144}{12} + \frac{1\,200}{12} \right) \times 40}{42} = 6\,434$$

Déterminants du salaire

Le niveau des salaires est influencé par des facteurs internes à l'entreprise ainsi que par des caractéristiques individuelles.

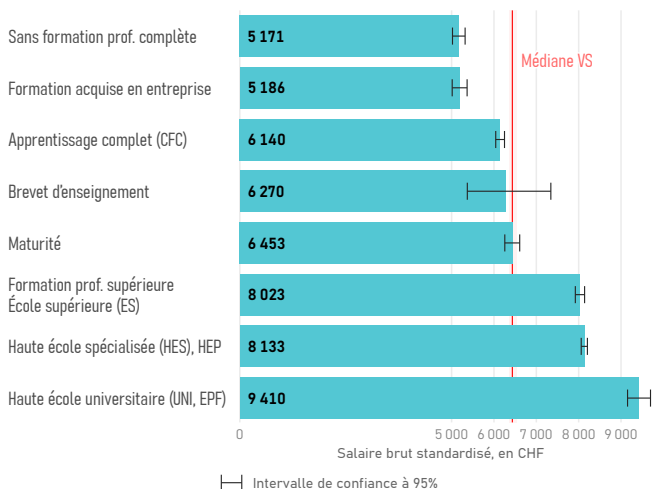
La taille de l'entreprise constitue, avec le lieu d'implantation, un facteur déterminant des salaires. Dans la comparaison intercantonale, les revenus en Valais se situent dans le quart inférieur et occupent le 21^e rang. Dans le canton, les entreprises comptant 1000 employés ou plus versent les salaires les plus élevés, le salaire médian atteignant 8 135 francs en 2024. À l'inverse, les entreprises de 20 à 50 employés affichent les salaires médians les plus bas, à 5 647 francs.

En outre, des facteurs personnels tels que le niveau de formation, la position professionnelle et les responsabilités qui y sont associées, ainsi que l'expérience professionnelle et la branche d'activité influencent le niveau du salaire.

Formation

La formation joue un rôle déterminant dans la relève en personnel qualifié et dans le développement économique d'une région. Elle exerce en outre une influence significative sur le revenu. | F3

Salaire médian selon le niveau de formation, Valais, 2024 | F3



En 2024, les personnes sans formation postobligatoire en Valais perçoivent des salaires nettement inférieurs au salaire médian de 6 434 francs. Dans ce groupe, qui compte pour 21,3 % des personnes actives occupées, le salaire médian est de seulement 5 171 francs. Une formation acquise exclusivement dans l'entreprise n'a que peu d'impact sur le niveau du salaire, le salaire médian s'élevant dans ce cas à 5 186 francs. Les hommes perçoivent des salaires environ 16,8 % et 16,7 % plus élevés que ceux des femmes.

45,6 % des travailleurs possèdent un diplôme du degré secondaire II, le salaire médian est supérieur à 6 000 francs. Parmi ceux-ci, 41,3 % sont au bénéfice d'une formation professionnelle initiale, importante pour couvrir les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Leur salaire médian est de 6 140 francs, les hommes gagnant 9,4 % de plus que les femmes.

31,7 % des salariés disposent d'un diplôme de degré tertiaire. Ces personnes perçoivent un salaire médian de 8 023 francs. Le salaire médian s'élève à 8 133 francs pour les titulaires d'un diplôme d'une haute école spécialisée ou pédagogique et à 9 410 francs avec un diplôme universitaire. Pour les diplômes de degré tertiaire, les hommes perçoivent, selon le type de diplôme, des salaires supérieurs de 10,1 % à 13,8 % à ceux des femmes.

Années de service et âges

Avec l'augmentation de l'âge et de l'expérience professionnelle, le revenu tend généralement à croître. Le salaire médian cantonal est atteint vers l'âge de 30 ans. Les salaires médians bruts les plus élevés, s'élevant à 7 004 francs, sont observés dans la tranche d'âge de 50 à 59 ans. Chez les personnes âgées de 60 ans et plus, le salaire médian s'établit à 6 966 francs. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes augmentent avec l'âge. En 2024, les différences sont quasi inexistantes chez les personnes de moins de 30 ans, tandis qu'elles atteignent seulement 2,2 % dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans. Dans les classes d'âge de 40 à 60 ans, les écarts se situent autour de 11 %, et chez les 60 ans et plus, les hommes perçoivent des salaires supérieurs de 16,4 % à ceux des femmes.

S'agissant des années de service, un accroissement continu des salaires est observé en 2024. Selon les classes d'années de service, les hommes perçoivent des salaires médians supérieurs de 6,7 % à 8,1 % à ceux des femmes.

Position professionnelle

Avec l'augmentation du niveau de responsabilité, les salaires tendent à augmenter. Les personnes sans fonction de direction perçoivent un salaire médian de 6 028 francs, les hommes gagnant environ 5 % de plus que les femmes. En 2024, les personnes exerçant une fonction dirigeante affichent des salaires supérieurs au salaire médian cantonal. Dans le niveau hiérarchique le plus bas (responsables de l'exécution des travaux), le salaire brut médian s'élève à 7 159 francs, les hommes percevant des salaires supérieurs de 11,9 % à ceux des femmes. Dans le niveau hiérarchique intermédiaire, le salaire médian atteint 8 249 francs, avec également un avantage salarial de 9 % en faveur des hommes. Pour les cadres supérieurs et moyens, le salaire médian s'élève à 8 531 francs, avec un écart salarial de 9,9 % au détriment des femmes.

Nationalité et autorisation de séjour

En 2024, le salaire médian des personnes de nationalité suisse s'éleve, en Valais, à 6 905 francs. En comparaison, les personnes de nationalité étrangère perçoivent un salaire médian de 5 621 francs. Les niveaux de salaire varient selon le type d'autorisation de séjour: les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) perçoivent un salaire médian de 6 071 francs, les frontaliers (permis G) de 5 692 francs, les titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) de 5 344 francs et les titulaires d'une autorisation de courte durée (permis L) de 5 189 francs.

Branches économiques

En 2024, les salaires les plus élevés en Valais sont observés dans le domaine de l'enseignement et de la formation, avec un salaire médian de 9 012 francs. Dans l'industrie chimique, le salaire médian s'éleve à 8 564 francs, tandis qu'il atteint 8 039 francs dans le secteur de la production et distribution de l'électricité.

À l'inverse, le commerce de détail affiche un salaire médian inférieur à 5 000 francs, s'établissant à 4 967 francs. Dans le secteur de l'industrie alimentaire, de la fabrication de boissons et produits à base de tabac, le salaire médian atteint 4 956 francs. Dans l'hébergement et la restauration, les personnes occupées perçoivent un salaire médian de seulement 4 654 francs. | F4

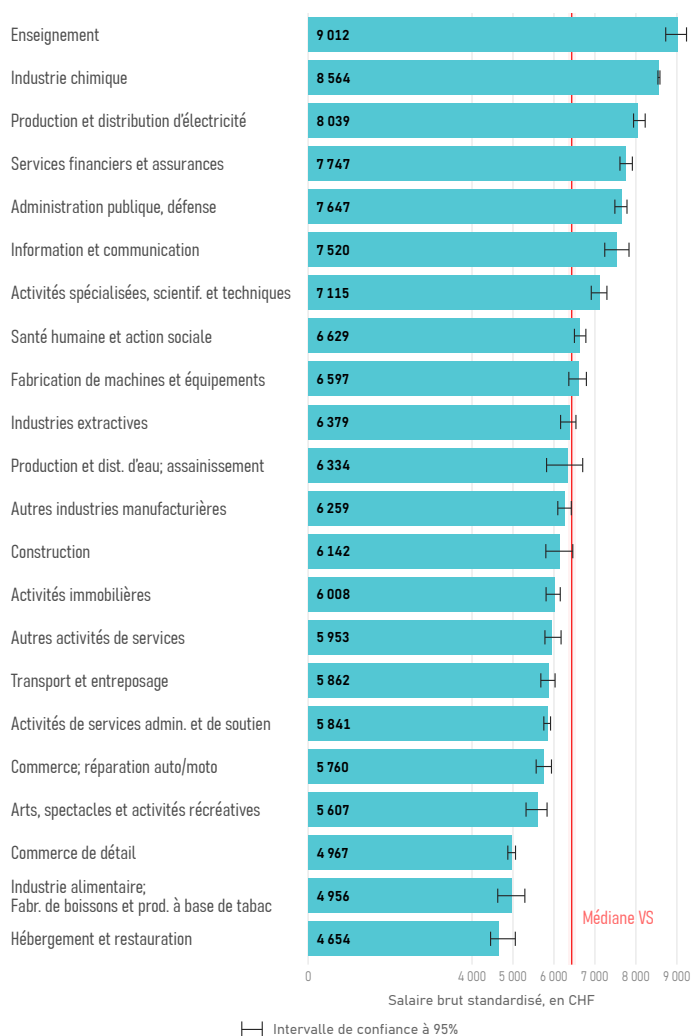
Écarts salariaux entre les femmes et les hommes

Les entreprises sont confrontées au défi d'évaluer de manière uniforme les profils complexes de leurs collaborateurs afin de fixer des salaires équitables. Étant donné que l'Enquête suisse sur la structure des salaires ne compare qu'un nombre limité de facteurs d'influence sur la base d'un échantillon, les écarts salariaux observés ne peuvent pas être interprétés comme une discrimination.

Afin d'expliquer les différences salariales entre les femmes et les hommes, d'autres éléments ont été pris en compte, en plus des facteurs déjà mentionnés, tels que l'état civil, le salaire horaire, les indemnités, les paiements spéciaux, le type de contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée) ainsi que le taux d'occupation.

En 2024, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 10,4% (2020: 15,8%). Sur cet écart, 33,9% (2020: 42,2%) peuvent être expliqués par les caractéristiques prises en compte, telles que la branche d'activité et le niveau de formation. Dans le secteur privé, une différence salariale de 12,3% (2020: 17,7%) est observée, dont 47,7% (2020: 50,9%) peuvent être expliqués. Dans le secteur public, l'écart salarial atteint 14,7% (2020: 17,5%), et 56,9% (2020: 54,6%) de cet écart peut être expliqué. Au total, 6,9% (2020: 9,2%) des écarts salariaux demeurent inexpliqués en Valais. Cela

Salaires médians selon la branche économique, Valais, 2024 | F4



signifie que, à caractéristiques observées égales, les femmes perçoivent des salaires inférieurs de 6,9% à ceux des hommes. Dans le secteur public, l'écart inexpliqué des salaires s'éleve à 6,3%, tandis qu'il atteint 6,5% dans le secteur privé.

Malgré le recul des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, l'égalité sur le lieu de travail demeure un défi. La participation des femmes au marché du travail continue d'augmenter: en 2024, parmi les personnes actives occupées, 47% sont des femmes. Néanmoins, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions dirigeantes. Le secteur privé occupe 45,1% de la main-d'œuvre masculine et 34,3% de la main-d'œuvre féminine. Plus de 70% des postes de cadres supérieurs et moyens y sont occupés par des hommes. Dans le secteur public, la proportion de femmes atteint 62%, tandis que les hommes représentent 38% des personnes occupées. Malgré cela, les hommes assument près de deux tiers des fonctions de direction intermédiaire et supérieure. | T1

Proportion hommes/femmes selon le secteur et la position professionnelle, 2024 | T1

Secteur privé	Femmes Hommes		Secteur public	Femmes Hommes	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Cadre supérieur et moyen	28,3	71,7	Cadre supérieur et moyen	33,2	66,8
Cadre inférieur	39,7	60,3	Cadre inférieur	45,0	55,0
Responsable de l'exécution des travaux	40,7	59,3	Responsable de l'exécution des travaux	50,7	49,3
Sans fonction de cadre	46,7	53,3	Sans fonction de cadre	67,4	32,6
	43,2	56,8		62,0	38,0

Recul de la proportion des bas salaires

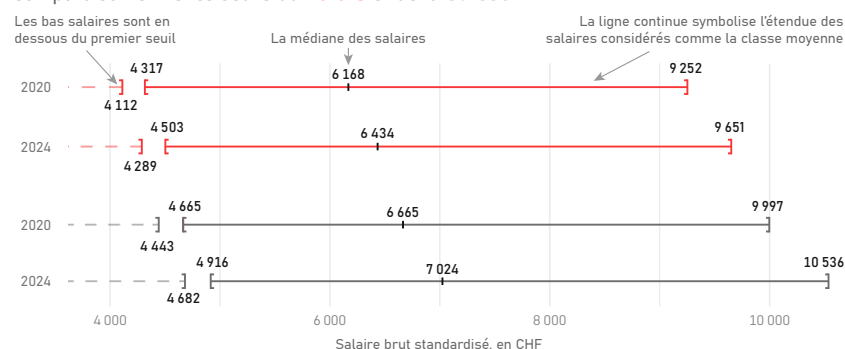
En 2024, le seuil des bas salaires en Valais s'établit à 4 289 francs et concerne 13 990 personnes. La part des personnes occupées percevant un bas salaire a diminué depuis 2020, passant de 10,3% (femmes: 14,9%, hommes: 6,3%) à 9,2% (femmes: 12,1%, hommes: 6,6%). Les personnes sans formation postobligatoire sont particulièrement concernées: 20,4% des personnes au bénéfice d'une formation acquise à l'interne de l'entreprise perçoivent un bas salaire, tandis que cette part atteint 23,1% pour les personnes sans formation professionnelle. Parmi les personnes issues d'une formation professionnelle supérieure, la proportion de bas salaires est de 2,7%; elle est plus faible (2,1%) pour les diplômés d'une haute école spécialisée et s'élève à 4,3% pour les diplômés universitaires. Cette situation concerne vraisemblablement surtout des personnes encore en formation ou entrant sur le marché du travail par le biais de stages.

Dans le secteur privé, la part des bas salaires s'élève à 10,8%, tandis qu'elle ne représente que 3,0% dans le secteur public. Les proportions les plus élevées de bas salaires sont observées dans l'hébergement et la restauration, avec 33,5%, ainsi que dans la fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits du tabac, avec 27%.

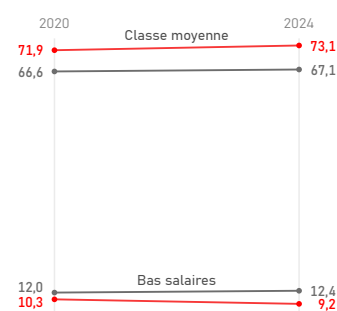
En 2024, les salaires médians de la classe moyenne, qui regroupe 73,1% des personnes occupées, se situent entre 4 503 et 9 651 francs. | F5

Évolution des bas salaires et des salaires de la classe moyenne, Valais et Suisse, 2020 et 2024 | F5

Comparaison entre les seuils du Valais et de la Suisse



Proportion d'appartenance aux classes



Enquête suisse sur la structure des salaires

L'Office fédéral de la statistique réalise tous les deux ans l'Enquête suisse sur la structure des salaires. L'enquête est basée sur les emplois salariés des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire comptant trois employés au minimum, ainsi que sur les salaires des administrations et entreprises publiques. Pour l'édition 2024, le canton du Valais a, comme lors des éditions 2016 et 2020, renforcé la taille de l'échantillon afin d'améliorer la précision des résultats. Cet échantillon comprend 72 597 observations issues de 1 648 entreprises.

Valeur médiane et salaire médian P50

La médiane est la valeur qui partage un ensemble de données en deux parties égales. Cela signifie que, pour un salaire médian donné, la moitié des salaires est supérieure à cette valeur et l'autre moitié inférieure. La moitié des salaires se situe également entre le 25^e percentile (P25) et le 75^e percentile (P75).

Salaire brut mensuel standardisé

Afin de permettre la comparaison des salaires, les salaires bruts mensuels sont standardisés. À cet effet, sont ajoutées au salaire brut mensuel les indemnités pour conditions de travail particulières (par exemple le travail en équipe, de nuit ou le dimanche), ainsi qu'un douzième du treizième salaire (ou du énième salaire) et un douzième des primes annuelles. La somme obtenue est ensuite divisée par le nombre d'heures de travail hebdomadaires et multipliée par 40.

Bas salaire

Un bas salaire est défini comme un salaire brut inférieur aux deux tiers du salaire médian. Les salaires inférieurs à un tiers du salaire médian ne sont pas pris en compte, car cette tranche comprend de nombreuses personnes en formation ou en stage.

Classe moyenne

La classe moyenne regroupe les personnes dont le revenu se situe entre 70% et 150% du salaire médian.